



**Vingt-sixième séance du troisième mandat, 30 novembre 2016 à 19 heures**  
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

**Procès-verbal (projet)**

**Présents**

Dominique Belin, président  
Oyunbileg Batbuyan  
Romain Boillat  
Vincent Chazaud  
Ignace Cuttat  
Stephan Davidshofer  
Piera Dell'Ambrogio  
Jean-François Denis  
Andreas Dettwiler  
Corentin Droz  
Valérie Dullion  
Anouk Dupré  
Mathilde Fontanet  
Nadine Frei  
Samuel Freitas  
Corine Frischknecht  
Macaire Gallopin  
Marine Girardin  
Didier Grandjean  
Michel Grandjean  
Jaya Krishnakumar  
Brenda Kwak  
Olivier Maulini  
Gregory Meyer  
Jacques Moeschler  
Sébastien Müller  
Marie-Laure Papaux  
Didier Picard  
Matthieu Pichon  
Daniela Sauge  
Pascal Sciarini  
Nicolas Tamayo  
Leonard Truscello  
Valeria Wagner.

**Rectorat**

Yves Flueckiger, recteur  
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice  
Michel Oris, vice-recteur  
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.

**Secrétariat**

Jean-Jacques Bonvin.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 1. Excusé-e-s :

Anton Alexeev  
Véronique Dubosson  
Eric Eigenmann  
Nicolas Gisin  
Marco Sassòli  
Jacques de Werra, vice-recteur  
Denis Hochstrasser, vice-recteur  
Stéphane Berthet, secrétaire général  
Didier Raboud, secrétaire général adjoint.

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec une modification : Mme Klea Faniko étant malade et ne pouvant participer à cette séance le point 5 (*Carrière académique à l'université de Genève : le facteur humain*) est reporté à la séance du 21 décembre.

### 1.3 Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016 est approuvé avec modifications.

## 2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### Le président :

- Les membres de l'assemblée ont reçu la réponse du rectorat à la question d'Ignace Cuttat sur RERO.

Ils ont également reçu les questions de Vincent Chazaud et Nadine Frei sur l'enseignement secondaire à l'IUFE, celle de Jean-François Denis sur les boursiers étrangers ainsi que celle de Nadine Frei sur le programme de coopération entre l'université de Genève et l'université hébraïque de Jérusalem (HUJ) et l'appel à projet « Seed Money Funding Scheme ».

- Jaya Krishnakumar a communiqué au président qu'ayant été désignée par le collège des professeurs de la faculté d'économie et de management pour remplacer le professeur Marcelo Olarreaga, elle aimerait que celui-ci la remplace à son tour à partir de 2017.

Le président remercie Mme Krishnakumar de sa participation aux travaux de l'assemblée.

Dans le corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement, Gregory Meyer démissionne de l'assemblée.

- Le bureau a discuté de la possibilité de porter la question des indicateurs de la convention d'objectifs à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'assemblée.

## 3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

### Le recteur :

- Le bâtiment du CMU 5 et 6 a été inauguré ; il s'agit de la plus importante réalisation en travaux publics du canton après le CEVA ; le montant en est de 342 millions ; les

sciences pharmaceutiques se sont déplacées dans ce nouveau bâtiment, permettant de nouvelles synergies entre sciences médicales et sciences de la vie.

- La crèche Lina Stern a été inaugurée au CMU 5 ; elle permettra d'accueillir 57 enfants de 6 heures à 20 heures.

- Lors des dernières réunions de la fondation de la cité universitaire, il a été relevé que la commission des finances du Grand Conseil envisage la suppression d'une subvention monétaire et d'une subvention non monétaire, ce qui pourrait entraîner une substantielle augmentation des loyers de la cité (jusqu'à 140 francs d'augmentation par mois) ; le rectorat s'est immédiatement mobilisé et a pris tous les contacts nécessaires avec le politique ; pour l'heure, le rectorat est peu soutenu par le représentant des étudiants au conseil de fondation.

- Mme Klea Faniko a présenté son étude sur l'égalité à l'université de Genève lors de la biennale du genre ; dans ce cadre, le rectorat a décidé de prendre rapidement un certain nombre de mesures fortes contre le harcèlement.

Répondant à une question de **M. Moeschler**, le recteur confirme que les travaux d'Uni Bastions vont commencer en janvier 2018.

**Le vice-recteur Jean-Marc Triscone** ajoute que cette rénovation, attendue depuis vingt ans, commencera par le déménagement des bibliothèques au début de l'année 2018 ; la location d'espaces sera nécessaire, ainsi que des rocares de salles, à Battelle notamment ; il s'agira d'une importante et complexe opération logistique ; les travaux devraient durer sept ans, lesquels seront divisés en deux tranches, une par aile d'Uni Bastions ; le projet de rénovation actuel a dix ans : il faut donc le remettre à jour avec les facultés concernées, étant entendu que de nouvelles surfaces devront être trouvées et aménagées.

Concernant la question posée au rectorat par lui-même et Nadine Frei sur le dispositif transitoire de l'IUFE, **M. Chazard** se dit satisfait de la clarté de la réponse ; cependant, la question qui se pose est aussi celle des pouvoirs de pression de l'université sur le DIP en vue de faciliter aux étudiants la fin du dispositif transitoire.

**Le vice-recteur Michel Oris** : La conseillère d'Etat en charge du DIP est très désireuse de voir la question se résoudre ; en fait, on ne connaît pas exactement le nombre de titulaires d'un CCDIDA que ne pourront pas être absorbés lors de la dernière année du dispositif transitoire car un nombre inconnu a renoncé ; la direction de l'IUFE est en contact étroit avec les ressources humaines du DIP, lesquelles tentent de transformer en stages certains congés de maternité ou de longue durée pour les étudiants en attente.

**Le président** évoque la possibilité pour certains des 118 étudiants concernés de trouver un stage dans l'enseignement privé.

**M. Oris** : Cela n'est pas prévu par la loi sur l'instruction publique qui établit que c'est au DIP de fixer le nombre de stages en écoles publiques et de les attribuer ; cependant, un protocole est en cours de négociation avec l'association genevoise des écoles privées.

Concernant sa question sur la rémunération des post-doctorants, **M. Denis** remercie le rectorat d'avoir communiqué ces chiffres très intéressants ; il relève qu'il y a effectivement une courbe positive dans la durée des bourses ; pourtant, il est écrit au

troisième paragraphe qu'« il leur appartient de trouver des solutions de financement au terme de leur bourse » : s'agit-il des doctorants, des professeurs ou des deux ? D'autre part, 39,4 % des doctorants sont sous contrat « non-université » : l'institution sait-elle au moins ce qu'il en est de ces doctorants ou sont-ils perdus dans un trou noir ? Quant au taux moyen d'activité des doctorants engagés par l'université, on constate qu'il a diminué pour atteindre 60 % depuis 2012 alors que le règlement sur le personnel prévoit un taux d'activité minimal de 70 % pour les assistants ; de plus, il est question de doctorants engagés à 70 % et d'assistants engagés à 100 %... il serait utile de savoir si certaines facultés pratiquent une sous-enchère salariale et si celle-ci touche plus les femmes que les hommes.

**M. Oris** adresse ses remerciements à Mme Olivia Peila, du bureau des statistiques, qui a récolté les informations figurant dans la réponse du rectorat.

La formule « il leur appartient... » concerne autant les doctorants que les professeurs mais il faut rappeler qu'un professeur s'engage pour la durée d'une thèse et non pas pour celle d'une bourse.

La donnée de 39,4 % touche des personnes qui n'ont pas de contrat à l'université de Genève (boursiers de la Confédération, médecins des HUG, personnes souhaitant faire une thèse à titre personnel etc. ) et sur lesquelles l'université reçoit effectivement peu d'informations.

Sur les taux d'activité, un travail statistique est effectivement à réaliser... le rectorat a résisté à la tentation qui animait certains à placer des assistants en suppléance durant leur première année et à des taux d'activités réduits, cela en raison des coupures budgétaires ; des précisions statistiques permettraient de cerner aussi ce qu'il en est des vrais taux d'activité et d'éventuels écarts entre femmes et hommes.

Dans un contexte plus général, il faut souligner que la Suisse forme quelque 3'000 docteurs par an et offre à peine 250 postes de professeurs : même si une thèse ne conduit pas obligatoirement à l'enseignement académique, avoir moins d'assistants mais à des taux d'activités élevés, ne serait pas un mal.

**Mme Louis-Courvoisier** est d'avis que la distinction entre hommes et femmes devrait être remplacée par la distinction entre parents et non parents.

**Le président** : Quand le rectorat a-t-il l'intention d'établir une directive sur la nécessité pour un professeur qui accepte un boursier en thèse de s'engager pour la durée totale de celle-ci ?

**M. Oris** : La question n'est pas aussi simple, il y a aussi des boursiers de la Confédération qui échouent aux examens de début de doctorat et provoquent des interruptions qui n'engagent pas nécessairement les superviseurs ; le rectorat va rappeler aux doyens quels sont les devoirs de ces derniers ; passer par les décanats est plus efficace que de publier une nouvelle circulaire.

**Le président** : D'après le tableau présenté par le rectorat dans sa réponse, la faculté de médecine semble avoir la plus mauvaise place en matière de doctorants sans contrat, ce qui n'est pas le cas...

De plus, le pourcentage de doctorants indiqué correspondrait à quelque 80 doctorants sans contrat à la faculté des sciences...

**M. Triscone** : Il faut tenir compte des boursiers de la Confédération et des doctorants qui ont quelque peine à trouver un financement pour leur dernière année de thèse ; cela étant, ce nombre de 80 doctorants est effectivement surprenant...

**M. Picard** relève que l'un de ses doctorants est arrivé au terme de son contrat à la fin du mois de septembre et a défendu sa thèse en octobre...

**Mme Frei** déclare qu'elle n'est que partiellement satisfaite de la réponse du rectorat à la question sur l'université hébraïque de Jérusalem (HUJ) : écrire que « l'UNIGE ne représente pas la Suisse » et que « les institutions académiques se doivent de rester en dessus des considérations politiques et partisans dans les relations avec leurs pairs » est contradictoire dans la mesure où l'université est une institution publique financée par les citoyens suisses et que la Confédération est signataire des conventions de Genève et des déclarations internationales sur les territoires palestiniens occupés. Le rectorat considère-t-il le droit international comme vecteur de considérations politiques et partisans ? considère-t-il que l'adhésion de la Suisse à la quatrième convention de Genève peut souffrir des exceptions ? n'y a-t-il pas contradiction entre ces décisions prises au niveau fédéral et l'envoi d'étudiants et d'enseignants dans un lieu relevant de ces décisions ?

De plus, déclarer que « l'UNIGE part du principe que le fait de collaborer et échanger avec des pays ou des institutions au profil différent permet d'ouvrir de nouvelles perspectives aux représentants de ces universités et, on l'espère, de les sensibiliser aux valeurs portées par l'UNIGE » va-t-il dans le sens d'une collaboration avec une institution liée à l'armée d'occupation israélienne ?

Comment l'université de Genève peut-elle s'assurer que les programmes auxquels elle collabore ne sont pas en partie financés par des organes de l'armée d'occupation et ses résultats utilisés à des fins militaires ?

Enfin, comment concilier l'appui du comité d'éthique et de déontologie à cette initiative de l'université avec des opérations militaires comme « bordure protectrice » qui ont provoqué la mort de quelque 2'000 personnes<sup>1</sup> dans la bande de Gaza.

**Le recteur** se dit surpris de l'intensité de cette réaction ; l'université hébraïque de Jérusalem est l'une des meilleures hautes écoles israéliennes et la collaboration entre chercheurs de cette université et celle de Genève est fructueuse pour les deux parties ; le rectorat n'entend pas pratiquer d'ostracisme.

La faculté des sciences a débattu de cette question, ses échanges avec la HUJ étant importants ; des commentaires comme ceux de Mme Frei ont été émis et le rectorat de l'université de Genève a écrit à celui de la HUJ pour lui en faire part et lui assurer que ceux-ci sont contraires à sa politique dans ses relations avec les universités du monde.

**M. Michel Grandjean** dit avoir été « scandalisé » en lisant la question de Mme Frei : si les universitaires peuvent contribuer à la paix, c'est en développant des contacts avec les universités du monde ; on peut affirmer que tel ou tel pays ne respecte pas les conventions de Genève de 1949 comme on peut souligner qu'un pays ne respecte pas la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 etc. ; il faudrait alors interrompre toute collaboration avec la Chine, avec la Russie, avec certains pays d'Afrique — et peut-être bientôt avec les USA.

Cette question semble relever d'une nostalgie de cette philosophie kantienne dont a dit qu'elle a les mains pures mais qu'elle n'a pas de main.

---

<sup>1</sup> Dans son rapport du 6 août 2014, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme donne un bilan de 1 843 palestiniens tués. Dans ce décompte 279 morts sont « non identifiés », 1'354 sont des civils dont 415 enfants et 214 femmes ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_de\\_Gaza\\_de\\_2014](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Gaza_de_2014)).

M. Grandjean est en train de réaliser un MOOC intitulé « violence et religion » et dans ce cadre il est en contact avec un professeur de sciences de l'université de Lausanne, Alexandre Roulin, ornithologue, qui collabore avec des savants jordaniens, israéliens et palestiniens sur les migrations d'oiseaux dans les pays concernés ; par cette collaboration, ce chercheur travaille aussi à la construction de la paix ; la politique du rectorat en la matière est donc la bonne et doit être poursuivie.

**Le recteur** ajoute que l'université de Genève a aussi des relations avec des institutions palestiniennes et qu'elles continueront.

**M. Cuttat** relève que la question de Mme Frei ne porte pas sur l'opportunité de travailler avec telle ou telle université, israélienne ou autre, ou sur celle d'un boycott par principe ; il s'agit du problème précis d'une collaboration avec l'armée israélienne et du fait que les bâtiments de la HUJ sont situés en territoire occupé ; les universitaires doivent contribuer à la paix dans le monde mais il ne faut pas donner dans l'angélisme : certains contribuent au déclenchement et à la poursuite de conflits armés, il n'est que de voir les liens très étroits entre le complexe militaro-industriel des Etats-Unis et les plus prestigieuses universités de ce pays...

**Le recteur** : L'assemblée pourrait recevoir des informations sur les projets de collaboration entre universités qui seront retenus lors de la prochaine sélection. Si l'on prend l'exemple de la situation politique en Turquie, les conclusions implicites de la question de Mme Frei impliqueraient que l'université de Genève cesse toute collaboration avec les hautes écoles de ce pays...

**Mme Frei** insiste sur la nécessité de garde-fous lors de collaborations avec des universités situées dans des régions où les droits de l'homme ne sont pas respectés.

**Le recteur** : Le financement des projets abordés ce soir est de l'ordre de CHF 10'000...

**Le président** dit s'être penché sur l'histoire de la HUJ : celle-ci a été fondée en 1918 ; lors de la création de l'Etat d'Israël, en 1948, l'emplacement de cette université, le mont Scopus, est une enclave — ni annexée, ni occupée — située en territoire jordanien et placée sous la protection de l'ONU ; c'est la raison pour laquelle les hommes d'Etat étrangers qui refusent de rendre visite au gouvernement israélien à Jérusalem visitent pourtant la HUJ ; la question de Mme Frei demande donc à être amendée en ce sens.

**M. Cuttat** demande au rectorat un projet de calendrier relatif aux prochaines élections universitaires.

**M. Boillat** émet le souhait que ces élections sont déplacées afin d'être moins proches des examens.

**Mme Sauge** : Le rectorat a déclaré vouloir modifier la directive sur l'ouverture de comptes par des maîtres assistants et cela a été fait ; cependant, il est ajouté à cette décision que dès l'événement terminé, l'éventuel surplus doit être transféré et le fonds clôturé ; cela implique-t-il que le fonds parallèle obtenu par le maître assistant doit lui aussi être clôturé ?

**M. Oris** : On ne peut laisser en suspens un compte lié à une personne qui n'est plus sous contrat ; quant au fonds « intérêts », une question écrite pourra recevoir une réponse plus détaillée...

**M. Tamayo** demande au rectorat de présenter à l'assemblée les mesures prises contre le harcèlement à l'université.

**Le recteur** : Le rectorat présentera les dispositifs actuellement en pratique à l'université, ainsi que ceux qui sont prévus au niveau des facultés.

**Mme Louis-Courvoisier** indique qu'une réunion sur cette question est prévue la semaine prochaine avec la CUAE.

#### 4. COMMISSIONS : ÉTAT DES LIEUX

**Le président** : La commission de l'égalité a organisé la présentation de Mme Klea Faniko qui devait être faite ce soir et qui le sera le 21 décembre.

**M. Didier Grandjean** : La commission de l'égalité (comprenant Mmes Nadine Frei, Daniela Sauge, Valeria Wagner et Didier Grandjean lui-même) s'est réunie à trois reprises et a notamment discuté du sexisme à l'université ; la commission a une série de propositions à présenter ; la première concerne les femmes dans les postes intermédiaires fixes de type chargé d'enseignement (CE) et maître d'enseignement et de recherche (MER), cette question concernant également la commission sur la situation du corps intermédiaire ; comme le montre le rapport de Mme Faniko, on constate une surreprésentation des femmes parmi les CE ; l'alinéa 2 de l'article 156 du règlement sur le personnel<sup>2</sup> devrait être particulièrement discuté.

Autres propositions de la commission :

- faire le point sur l'action 2013 — 2016 du service de l'égalité ;
- obtenir des informations régulières du rectorat sur le programme Passerelle ;
- mise en place de cours et formations sur le sexisme ordinaire.

La commission fera le point sur les interventions du rectorat dans les facultés et l'administration centrale, comme cela a été le cas au collège des professeurs de la faculté des lettres.

Les doyennes et doyens qui s'opposeraient à ces propositions seraient invité-e-s à présenter leurs arguments...

**Le recteur** déclare que le rectorat a organisé une enquête sur les discriminations entre femmes et hommes à l'université, ce qui a permis de constater une différence de salaires de quelque 2 % ; l'une des raisons principales de cette inégalité est la surqualification des femmes, dans les secrétariats des facultés particulièrement ; la question est donc de savoir comment traiter les demandes d'emploi émanant de titulaires de master alors que celui-ci n'est pas exigé.

Dans le cas de recherches mises au concours, il doit être stipulé que l'employeur pratique une politique salariale non discriminante ; l'université de Genève est d'ailleurs en dessous de la limite de 5 % tolérée pour les marchés publics.

Programme Passerelle : le rectorat est intervenu en créant un pont en faveur d'une personne de la FPSE qui était à deux années de l'ouverture d'un poste ; il est également intervenu pour un pont d'une année à la faculté des lettres.

**Le président** : La question de la surqualification est complexe ; par exemple, un chargé d'enseignement n'a pas besoin de doctorat ; or la plupart des chargés d'enseignement en médecine en sont porteurs ; à la faculté des sciences, le doctorat est « demandé »...

---

<sup>2</sup> « Une proposition d'évaluation en vue d'une promotion peut être formulée par le responsable de la subdivision concernée. Le doyen de l'UPER la soumet à une commission composée conformément à l'article 98 qui prépare un rapport à l'intention du collège des professeurs ordinaires. »

**Mme Wagner** : Les chargés d'enseignement sont effectivement très surqualifiés relativement à leur salaire et ce sont surtout les femmes qui sont concernées ; de plus, celles-ci travaillent généralement à temps partiel ; résoudre ce problème ne doit pas se limiter à l'alternative rejeter ou exploiter ; en ce sens, le poste de MER devrait être réévalué car il est souvent méprisé au sein des facultés.

**Le recteur** abonde dans le sens de Mme Wagner et rappelle qu'en 2007 il y avait une demande d'une association de MER visant à la disparition de ce poste en vue d'un transfert vers les postes professoraux ; le Conseil d'Etat avait présenté la même demande, alors que le statut de MER permet de faire de la recherche et de l'enseignement dans de bonnes conditions matérielles ; c'est un poste qui mérite d'être mieux considéré.

**Le président** : Le règlement provisoire du personnel allait dans ce sens ; le passage de MER à professeur est possible, celui de chargé d'enseignement à MER ne l'est pas...

**Mme Wagner** souligne que dans certaines facultés le poste de MER est très déconsidéré, voire en voie de disparition.

**Mme Louis-Courvoisier** insiste sur la nécessité pour les MER de conserver leur autonomie dans la recherche et l'enseignement : tout le monde ne désire pas accéder au professorat.

**Le recteur** : Il faut éviter de faire un cul-de-sac du poste de MER.

Pour **M. Moeschler**, la pérennité de cette fonction est quasi inexistante.

**Mme Fontanet** propose la création d'une nouvelle commission sur les mesures d'économie dans le fonctionnement quotidien de l'institution, aux membres de laquelle il serait demandé de présenter des suggestions en ce sens.

**Le président** propose qu'une décision soit prise sur cette proposition lors de la prochaine séance.

**Le recteur** voit dans cette proposition la possibilité, non de coupures, mais de réallocations.

**M. Cuttat** émet le souhait que la commission sur la situation du corps intermédiaire soit réactivée ; un sondage réalisé à l'université apporte de nouvelles données sur cette problématique.

Concernant la commission sur l'anonymisation des examens écrits, **le président** est d'avis que le nouveau rectorat semble moins opposé à celle-ci que le rectorat précédent.

**Mme Louis-Courvoisier** : Le rectorat a effectivement travaillé sur l'anonymisation et des informations pourront être partagées avec l'assemblée.

## 5. CARRIÈRE ACADÉMIQUE À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE : LE FACTEUR HUMAIN

*Ce point est reporté à une séance ultérieure en raison de l'absence de Mme Klea Faniko. (cf. 1.1,2).*

## 6. PRÉSENTATION DE LA MOTION CONTRE L'INTRODUCTION D'UN ÉMOLUMENT ADMINISTRATIF ET VOTE

*L'alinéa 32,5 de Loi établit que l'assemblée de l'université « peut formuler de sa propre initiative toute recommandation à l'intention du rectorat [...] ».*

*Une motion est proposée, signée de membres du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche et du corps étudiant :*

« L'Assemblée de l'Université s'oppose à toute augmentation des frais d'études. Par la présente motion, elle demande au Rectorat de renoncer à son projet d'émolument d'immatriculation présenté lors de la séance de l'Assemblée du 28 septembre 2016, ainsi qu'à tout projet impliquant des frais d'études supplémentaires obligatoires pour les étudiant-e-s.

Si le Rectorat accède aux demandes de la présente motion, l'Assemblée s'engage à créer une commission visant à établir un dialogue plus large et trouver des solutions efficaces et appropriées. »

Le rectorat a quant à lui envoyé à l'assemblée un document explicatif sur l'introduction de cet émolument (*cf.* annexe).

### **M. Boillat :**

Cette motion ne relève pas de l'émotionnel mais du rationnel.

Elle est avant tout formelle et va à l'encontre de la procédure adoptée et des moyens préconisés.

Les auteurs reconnaissent les difficultés rencontrées par le rectorat en matière d'immatriculations (augmentation de 20 % des demandes, 70 % de dossiers incomplets, 25 % des personnes demandant à être immatriculées renoncent finalement à l'être).

Mais l'institution universitaire ne peut exclure ; il faut prendre en compte les intérêts des étudiants, lesquels ne sont pas incompatibles avec ce que veut le rectorat.

**Le recteur :** Cette décision n'est pas unilatérale, le CRD en est partie prenante à l'unanimité.

Avec cet émolument, l'université de Genève demeure la moins chère de Suisse.

Sur un cursus de master, il représente 10 francs par an.

Il y a financièrement plus important, notamment la question du logement.

**M. Cuttat** déclare que s'il se plaçait à l'entrée de la salle avant la séance en demandant 50 francs d'entrée, la question qui se poserait ne serait pas tant celle du montant mais celle de la raison d'une telle demande ; et si une autre assemblée siégeait au même moment dont les participants devraient payer 100 francs, dirait-on que c'est une bonne affaire ?

Ce qui est en cause, c'est la légitimité de l'émolument.

On ne peut parler d'ajustement alors qu'il s'agit de l'introduction d'une nouvelle taxe administrative.

Le nombre d'étudiants a augmenté mais les ressources de l'université aussi, venues notamment des autres cantons suisses.

Les personnes qui ont déposé une demande et qui finalement ne s'immatriculent pas peuvent être des étrangers n'ayant pas obtenu de permis de séjour mais les étudiants qui s'immatriculent effectivement et commencent leurs études devraient être remboursés.

Dossiers incomplets ? Ce n'est pas parce qu'on paie pour déposer un dossier qu'on remplira mieux celui-ci.

A ce propos, le site de l'université pourrait être mieux conçu pour ce qui relève des procédures d'immatriculation.

Bases légales : quelles sont-elles ? l'immatriculation est une tâche « régaliennne » de l'université dont les taxes sont fixées par la Loi actuelle et par l'article 63 de l'ancienne, lequel est encore en vigueur.

Un tel émoulement est discriminatoire vis-à-vis des étudiants étrangers.

La base légale est douteuse et une procédure administrative à son encontre est possible. C'est aussi un précédent dangereux. Les émoulements pourraient se multiplier : pourquoi pas un émoulement pour répondre à un appel en vue d'un poste de professeur, ou pour le chauffage des bâtiments ?

Les étudiants ont beaucoup travaillé pour améliorer l'accueil à l'université, par exemple avec les welcome days : ils sont mal récompensés.

*Applaudissements.*

**Le recteur** : Plutôt que de renoncer à cet émoulement, il vaudrait mieux trouver des solutions pour ceux qui auraient de la peine à le payer.

Ce qui est gratuit n'a pas de valeur : devoir payer pour un acte administratif permet peut-être de considérer celui-ci avec plus de sérieux ; si cela s'avère inefficace, l'émoulement pourra être retiré.

Une tâche « régaliennne » n'est pas forcément gratuite.

Il y a discrimination quand, toutes choses égales par ailleurs, les gens sont traités différemment ; ce n'est pas le cas ici puisque cet émoulement est ajusté à l'ampleur du travail qu'il implique.

Le rectorat est prêt à créer une commission en vue d'améliorer l'accueil et la présentation des procédures d'immatriculation sur le site web de l'université.

Il est aussi d'accord de créer une commission, mais pas à la condition telle que formulée dans la motion.

Concernant l'amélioration du site de l'université, **Mme Louis-Courvoisier** dit attendre depuis six mois des propositions des étudiants en ce sens.

Quant au dialogue avec le rectorat, il est évident que les étudiants s'y refusent parfois – alors que, par exemple, une invitation leur a été envoyée via la CUAE.

**Mme Wagner** était fière d'être dans l'université la moins chère de Suisse.

Traiter les cas difficiles au cas par cas ne simplifiera pas la procédure d'immatriculation mais multipliera les actes bureaucratiques et placera les personnes dans le besoin dans une situation de demande et de tort moral, ce qui est difficile à vivre en Suisse.

De l'extérieur, on verrait dans cet émoulement une habitude de l'institution de couper dans le budget au détriment des plus démunis, que ce soit contre les étudiants ou contre les membres du CCER.

**Le recteur** : Même avec l'émoulement, l'université de Genève reste la moins chère.

Les welcome days sont une réussite alors que certains étudiants y étaient farouchement opposés...

**M. Maulini** : La première phrase du projet de motion implique que l'on s'oppose à toute augmentation des frais d'études ; or, on voit ce soir que certains intervenants étudiants se plaignent avant tout de n'avoir pas été associés à la réflexion sur l'introduction d'une nouvelle taxe : cela est différent de la teneur du projet de motion.

Si celle-ci était rédigée comme suit :

« Par la présente motion l'assemblée de l'université demande au rectorat de suspendre son projet d'émolument d'immatriculation et de mettre en place une commission visant à établir un dialogue plus large et à étudier des solutions efficaces et appropriées »

M. Maulini serait prêt à l'adopter.

**M. Tamayo** : Ce texte a fait l'objet d'échanges et d'un accord entre étudiants et membres du CCER : il représente ce consensus et ne sera pas amendé.

La question du précédent créé par l'émolument est primordiale dans le cadre d'une plateforme de discussion.

Les étudiants ont des idées différentes sur ce qui devrait remplacer l'émolument, encore faut-il qu'ils puissent les présenter sans avoir le couteau sous la gorge.

**M. Cuttat** : Prétendre que ce qui est gratuit n'a pas de valeur, c'est nier tout ce que font les étudiants, et les membres de l'assemblée en général, durant les séances ; c'est aussi faire fi de ce que font les étudiants pour accueillir et aider les nouveaux venus.

Si introduire cet émolument relève d'une tâche « régaliennne » il entre dans la définition de ce qui est couvert par les taxes universitaires.

**M. Michel Grandjean** dit avoir étudié en Angleterre où les études étaient chères et justifiées par le fait que l'université offrait plus d'avantages que les autres ; aujourd'hui, l'université de Genève offre quantité de services qui n'existaient pas il y a quelques années, le réseau informatique par exemple ; l'émolument est donc justifié.

**M. Tamayo** reconnaît les avantages dont jouissent les étudiants de Genève ; la question qui se pose est celle des conséquences de l'introduction d'un tel émolument : la multiplication de telles mesures se fait sur le dos des étudiants les moins favorisés, les étrangers particulièrement : la somme de 150 francs représente presque le salaire minimum mensuel en Colombie.

**Le recteur** réitère que le rectorat est prêt à travailler avec l'assemblée au sein d'une commission, mais pas sous la condition énoncée par le projet de motion.

*Une discussion s'engage sur les modifications qui pourraient être apportées au projet de motion.*

**Le président** propose de passer au vote.

**Par 27 voix contre 5 et une abstention, l'assemblée adopte le texte suivant pour la motion contre l'introduction d'un émolument administratif :**

« Par la présente motion, l'Assemblée demande au Rectorat de renoncer à son projet d'émolument d'immatriculation jusqu'à ce qu'une commission constituée avec des membres de l'Assemblée soumette ses conclusions à celle-ci. »

**Le recteur** réitère que le rectorat est prêt à participer activement à la commission mais qu'il n'acceptera pas de suspendre sa décision.

**M. Cuttat** regrette que le rectorat place d'ores et déjà la commission devant le fait accompli.

## 7. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA CGTF

Mme Anuka Schubert, seule candidate, remplacerait M. Adrien Rebucci, membre étudiant démissionnaire.

L'élection a lieu *in absentia*.

**A l'unanimité, Mme Anuka Schubert est élue à la commission de gestion des taxes fixes.**

## 8. ÉTABLISSEMENT DES DATES DES SÉANCES DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2017

Sur proposition du bureau, l'assemblée choisit les dates suivantes pour les séances du semestre de printemps 2017 : mercredis 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 17 mai et 21 juin 2017.

## 9. DIVERS

**Gregory Meyer**, ancien président, démissionnaire, remercie l'assemblée de lui avoir permis d'y participer activement et de la présider dans d'aussi bonnes conditions.

*Applaudissements.*

**Le président :**

« Jean-Jacques Bonvin, notre secrétaire, quitte l'assemblée. Il n'a pas l'intention de s'établir dans les montagnes ossètes.

J'ai nommé notre secrétaire conseiller secret, le troisième grade de la table des Tchins de Pierre Ier.

Jean-Jacques souhaite éviter fanfares et discours. Je vous propose donc simplement de nous lever pour accompagner sa sortie. »

*Applaudissements.*

*Le secrétaire remercie l'assemblée et son président.*

Après avoir salué les membres de l'assemblée et du rectorat **le président** clôt la séance à 21 h 30.

Les prochaines séances auront lieu les mercredis 21 décembre 2016 et 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 17 mai, 21 juin et 27 septembre 2017 (1<sup>ère</sup> séance du 4<sup>ème</sup> mandat).

jjb/11.16